

DANS QUELLES CONDITIONS DE LOGEMENT VIVEZ-VOUS ?

Votre logement actuel :

- Sans abri, habitat de fortune
- Occupant sans titre, squat
- Camping, Habitat mobile
- Chez les parents ou les enfants
- Chez un particulier
- A l'hôtel
- Logé au logement foyer
- Résidence hôtelière à vocation sociale
- Structure d'hébergement
- Centre départemental de l'enfance
- logement temporaire

+25

- Appartement de coordination thérapeutique

+20

Votre propriétaire a repris ou mis en vente le logement

+7

“ JOSÉ ET LOLA ONT 34 POINTS



José et Lola habitent dans un studio avec un enfant (25 points pour la suroccupation) et attendent un deuxième enfant (+5). Ils ont déposé une demande depuis 2 ans(+4)

ÈVÈNEMENT GRAVE

- Vous êtes victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme
- Vous êtes victime de violences familiales
- Vous êtes engagé dans un parcours de sortie de la prostitution
- Vous avez été victime d'une agression sexuelle à proximité de votre domicile

+30

“ OÙ TROUVER DES RÉPONSES À MES QUESTIONS ?

Afin d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'orienter les demandeurs dans leur démarche, la CAPSO et ses partenaires ont créé le Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social. Il existe trois types de structures

Guichet d'enregistrement : il **enregistre, met à jour et renouvelle** mon dossier de demande de logement ;

Lieu relais : il **m'informe sur les règles générales d'accès à un logement locatif social**, les modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives qui peuvent être exigées, les plafonds de revenus à ne pas dépasser, le processus d'attribution, les critères de priorité qui s'appliquent sur le territoire, le dispositif de cotation de la demande ;

Lieu ressources : il **enregistre** ma demande et **délivre des informations d'ordre général**, et m'informe également sur **l'état d'avancement de ma demande** ; il me reçoit sur demande en **entretien individuel** pour me conseiller au regard de mes attentes et de mes besoins, il peut m'apporter des explications détaillées sur la cotation de ma demande.

Vous habitez un logement indigne +25

Vous habitez un logement non décent et vous habitez avec un mineur +25

Vous êtes menacé d'expulsion sans relogement +20

Vous êtes en suroccupation : nombre de personnes par rapport au nombre de pièces

0 pers. en +  +0

1 pers. en +  +0

2 pers. en +  +25

3 pers. en +  +25

Un ménage de 5 personnes dans un 3 pièces est en suroccupation.
Un ménage de 5 personnes dans un 4 pièces n'est pas en suroccupation

QUAND AVEZ-VOUS DEPOSE VOTRE DEMANDE ?

Vous avez déposé votre demande il y a plus d'1 an +4

“ PAULETTE A 30 POINTS



Paulette, 75 ans (+5), vit seule dans un logement avec 3 chambres. Elle a du mal à payer le loyer, (+6) son taux d'effort est trop élevé (+9). Cela fait plus d'un an qu'elle a déposé sa demande (+4), pour trouver un logement plus petit, plus proche de chez ses enfants. (+6)

MA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT À LOUER ?

VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE ÉLIGIBLE À L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL !

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SI :



Vous êtes **français ou résidez sur le territoire français** de façon régulière

Vous faites du logement social votre **résidence principale**

Vous disposez de **ressources inférieures à un montant défini réglementairement**, qui est fonction notamment de votre composition familiale

“ UN MÉNAGE SUR DEUX RÉSIDANT SUR LA CAPSO EST ÉLIGIBLE AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

LES CHIFFRES-CLÉS DU LOGEMENT SOCIAL SUR LA CAPSO

6 515 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

68% DE LOGEMENTS COLLECTIFS

32% DE LOGEMENTS INDIVIDUELS

EN 2019

636 ATTRIBUTIONS RÉALISÉES

1 ATTRIBUTION RÉALISÉE

POUR **3,4 DEMANDES**

LE DÉLAI D'ATTRIBUTION MOYEN D'UN LOGEMENT EST DE

8 mois



Attention : le délai d'attente pour l'attribution d'un logement social peut varier en fonction du type de logement recherché (appartement ou maison), de la commune souhaitée, du nombre de demandes enregistrées et du nombre de logements qui se libèrent.

Ouvert du lundi au vendredi

Le lundi : de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

1, Allée du Parc - 62500 SAINT-OMER

(Anciens locaux du Trésor Public - Jardin Public)

03 74 18 22 20 | guih@ca-pso.fr



guih guichet unique d'information sur l'habitat
AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER



JE PEUX ENREGISTRER MA DEMANDE EN LIGNE OU DANS UN GUICHET. JE DOIS FOURNIR UN MAXIMUM DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR QUE MA DEMANDE SOIT COMPLÈTE ET QUE DES POINTS ME SOIENT ATTRIBUÉS

ÉTAPE 1 : J'ENREGISTRE MA DEMANDE – J'AI TROIS POSSIBILITES :

- 1) **JE PEUX SAISIR MA DEMANDE DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE :** www.demande-logement-social.gouv.fr
Je dois pouvoir scanner et joindre les documents demandés (pièce d'identité, avis d'imposition et pièces justificatives de ma situation).
- 2) **JE PEUX ME RENDRE A UN GUICHET D'ENREGISTREMENT** pour y remplir le formulaire ou déposer mon formulaire déjà rempli, accompagné des pièces justificatives.
- 3) **JE PEUX DEPOSER MON FORMULAIRE REMPLI** accompagné des pièces justificatives **DANS UNE DES STRUCTURES DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL DES DEMANDEURS** (cf. dernière page).

Je peux télécharger le formulaire de demande de logement social (CERFA 1406903*04) sur le site <http://vosdroits.service-public.fr> ou le récupérer dans l'un des lieux d'information et d'accueil.

Dans un délai maximum d'un mois, je reçois une attestation d'enregistrement (par courrier ou par email) comprenant mon Numéro Unique. Pour le moment, ce numéro est départemental, il sera bientôt national. Il m'est utile dans toutes mes démarches de recherche d'un logement social auprès des bailleurs sociaux et des communes.

ÉTAPE 2 : JE COMPLETE SI BESOIN MA DEMANDE

Lorsqu'un logement se libère et si ce logement correspond à mes critères de recherche, à ma composition familiale et à mes capacités financières, je suis contacté par le bailleur social pour fournir les pièces administratives complémentaires par rapport aux pièces justificatives déjà fournies lors du dépôt de ma demande.

ÉTAPE 3 : MON DOSSIER PASSE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION (CAL)

Mon dossier (si celui-ci est complet) est présenté à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) du bailleur. Cette commission décide nominativement de l'attribution de chaque logement du parc social. Elle est composée de représentants du conseil d'administration du bailleur social, d'un représentant de l'EPCI et de la mairie de la commune où se situe le logement, de représentants des locataires, d'un représentant de l'Etat, etc. Pour un logement à attribuer, 3 candidatures sont présentées par le bailleur.

Je suis informé du choix de la Commission d'Attribution des Logements par courrier. Je peux refuser ou accepter l'offre de logement dans un délai maximal de 10 jours. En fonction des motifs invoqués, ce refus peut avoir des conséquences sur les autres propositions de logement qui pourraient m'être faites par les commissions d'attribution des bailleurs sociaux.

ÉTAPE 4 : JE DOIS RENOUVELER MA DEMANDE TOUS LES ANS ET LA METTRE À JOUR SI MA SITUATION ÉVOLUE

Ma demande est valable 1 an. Si ma situation change, je mets à jour ma demande. Je dois également la renouveler chaque année, sinon elle sera annulée. Je peux mettre à jour ou renouveler ma demande sur www.demande-logement-social.gouv.fr ou auprès du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs.

LA COTATION DE LA DEMANDE de logement social : un nouvel outil mis en place en 2022

La CAPSO met en place un dispositif de cotation de la demande de logement social sur son territoire à partir de 2022.

PLUS DE TRANSPARENCE POUR LES DEMANDEURS !



COMMENT S'APPLIQUERA LA COTATION ?

Des points sont attribués à chaque demande en fonction de critères objectifs définis par la CAPSO et ses partenaires.

Les points seront attribués automatiquement si vous remplissez les critères et que vous avez fourni les pièces justificatives.

Les points sont calculés à partir des informations que vous avez renseignées dans le formulaire.

Les points peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse quand la situation change. N'oubliez pas d'actualiser votre demande et de bien fournir les pièces justificatives !

Sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr ou dans un guichet d'enregistrement, vous pourrez obtenir les informations suivantes :

- La notation de votre demande
- Pour des demandes comparables, votre classement parmi les demandeurs et le délai moyen d'attente

IMPORTANT : un malus de -4 points est appliqué au bout de votre 3ème refus – Veillez à bien définir votre demande dès le départ !

JE FOURNIS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES pour avoir les points correspondant

À savoir pour toute demande ou actualisation

Toute demande est valable un an et doit être renouvelée chaque année.

- > Pas de pièce justificative = 0 point
- > Pièce justificative non conforme = 0 point
- > Pièce justificative périmée = 0 point

Pièce justificative conforme et valide = tous les points

A chaque actualisation, il est important de vérifier la validité des pièces transmises ; si la date de validité d'une pièce est dépassée, les points correspondants ne sont plus comptabilisés.

**détail des pièces justificatives en annexe*



QUELS SONT LES DIFFÉRENTS CRITÈRES PRIS EN COMPTE ?

POURQUOI DEMANDEZ-VOUS UN LOGEMENT SOCIAL ?

- Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'un logement adapté **+30**
- Vous divorcez ou vous vous séparez **+7**
- Vous avez 60 ans ou plus **+6**
- Votre logement actuel est éloigné de votre lieu de travail **+6**
- Vous souhaitez un rapprochement familial **+6**
- Vous attendez un enfant et votre logement actuel est trop petit **+5**



GARY A 36 POINTS



Gary cherche un logement adapté à son handicap (30 points), à proximité de son travail (6 points)

VOS RESSOURCES/VOTRE SITUATION FINANCIÈRE VIS-À-VIS DE L'EMPLOI

- Vous appartenez aux 25% des demandeurs avec les ressources les plus modestes **+25**
- Vous sortez d'une période de chômage de longue durée **+20**
- Votre taux d'effort est supérieur à 33% **+9**
- Vous faites partie de la catégorie « travailleur pauvre du territoire » (CDD, intérim, stage ou en apprentissage et des ressources inférieures aux plafonds PLA-I) **+6**
- Vous avez 60 ans ou plus et vous êtes en difficulté financière dans un trop grand logement **+5**

Julie, 19 ans, est en intérim et gagne 800€/mois (6 points). Elle est actuellement hébergée chez sa cousine (25 points).



JULIE A 31 POINTS



LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR L'ATTRIBUTION DE POINTS (2/2)

| CRITERE | NOMBRE DE POINTS | JUSTIFICATIFS A FOURNIR |
|--|------------------|---|
| DALO | 60 | Aucune pièce justificative n'est requise - Le critère est validé si la demande est qualifiée de DALO par l'outil COMDALO |
| Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords (CCH) | 30 | Aucune pièce n'est requise - Critère validé manuellement par le guichet |
| Violences au sein du couple ou menaces de mariage forcé | 30 | Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôts de plainte par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiale ou dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales |
| Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme (CCH) | 30 | Aucune pièce n'est requise - Critère validé manuellement par le guichet |
| Situation de handicap (CCH) | 30 | Carte d'invalidité ou décision de commission administrative compétente 'MDPH...') ou justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) |
| Personnes dépourvues de logement et d'hébergement (CCH) | 25 | Attestation d'hébergement ou de domiciliation ou rapport du travailleur social |
| Personnes hébergées par des tiers (CCH) | 25 | Attestation d'hébergement ou de domiciliation ou rapport du travailleur social |
| Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou logement de transition (CCH) | 25 | Attestation d'hébergement ou de domiciliation ou rapport du travailleur social |
| Logement indigne (CCH) | 25 | Arrêté d'interdiction d'habitation ou arrêté de péril d'immeuble ou arrêté de insalubrité ou analyse de plombémie / diagnostic plomb/ Diagnostic amiante ou rapport du travailleur social ou autre justificatif de situation |
| Logement non décent avec mineur | 25 | Rapport du travailleur social ou autres justificatifs de situation ET livret de famille ou acte d'état civil |
| Suroccupation avec mineur | 25 | Contrat de location / justificatif de propriété ET livret de famille/acte d'état civil |
| Demandeurs du 1er quartile | 25 | Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ou justificatif de ressources ou attestation CAF |
| Période de chômage de longue durée (CCH) | 20 | Justificatif de situation ou attestation de formation |
| Sortant d'un appartement de coordination thérapeutique (CCH) | 20 | Attestation d'hébergement ou de domiciliation |
| Personnes menacées d'expulsion sans relogement (CCH) | 20 | Jugement d'expulsion |
| Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (CCH) | 20 | Aucune pièce n'est requise - Critère validé manuellement par le guichet |

i JE CHERCHE UN LIEU RELAIS

| COMMUNE | LIEU D'ACCUEIL | COORDONNEES |
|-------------|--|----------------|
| ARQUES | Pas de Calais Habitat Point services site de Saint-Omer extérieurs, E3 - Appartement 2 Résidence Danvers, Arques | 03 21 12 43 08 |
| | 3F Notre Logis 2 avenue Arthur Rimbaud, Longuenesse | 03 21 93 96 58 |
| LONGUENESSE | Pas de Calais Habitat Point services site de Longuenesse E1 Résidence Les Canaris Fort Maillebois, Longuenesse | 03 21 98 45 21 |
| | MAHRA le Toit Service Logement, Septuor, 1 Les Merles Fort Maillebois | 03 21 88 87 93 |
| | Mairie 13 rue Joliot Curie, Longuenesse | 03 21 12 23 00 |
| SAINT-OMER | Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Cité administrative, 3 rue Saint Sépulcre, 62 500 Saint-Omer | 03 21 98 52 66 |
| | SOLHA Pas de Calais Antenne locale, 4 rue de l'Arsenal, Saint-Omer | |
| | Pas de Calais Habitat Point services site de Saint-Omer 29 bis rue Saint-Exupéry, Saint-Omer | 03 21 98 45 21 |
| SERQUES | CCAS 5 rue des Carmes, Saint-Omer | 03 21 38 34 29 |
| | Mairie Place de la Mairie, Serques | 03 21 93 19 24 |



| COMMUNE | LIEU D'ACCUEIL | COORDONNEES |
|---------------------------------|--|--|
| SAINT-OMER | Guichet Unique d'Information sur le Logement (CAPSO) 1 allée du Parc, Saint-Omer | 03 74 18 22 20 |
| | Habitats Hauts de France Agence locale, 35 rue Carnot, Saint-Omer | 03 21 88 34 12 |
| FAUQUEMBERGUES | Pôle de Fauquembergues France Services (CAPSO) 23 rue Jonnart, Fauquembergues | 03 74 18 20 03 |
| | Mairie 8 rue de Saint-Omer, Fauquembergues | 03 21 39 52 09 |
| Therouanne | Pôle de Théroouanne France Services (CAPSO) Rue de Clarques, Théroouanne | 03 74 18 20 04 |
| Aire sur la Lys | Mairie Grand Place, Aire sur la Lys | 03 21 95 40 40 |
| Longuenesse | Flandre Opale Habitat Agence de Longuenesse, 9 Place de l'Hôtel de ville, Longuenesse | 03 28 61 59 62 |
| | Pas de Calais Habitat Septuor, Résidence Les Merles, Entrée 1 Fort-Maillebois, Longuenesse | 03 21 62 62 62 |
| | Mairie 13 Rue Joliot Curie, Longuenesse | 03 21 12 23 00 |
| Arques | CCAS Place Roger Salengro, Arques | 03 21 12 97 10 |
| Tournehem sur la Hem (en cours) | Mairie 4 Place Mahaut d'Artois, Tournehem sur la Hem | 03 21 35 61 34 |
| Mametz | Mairie 69 Grand'Rue, Mametz | 03 21 39 07 05 |
| Wittes | Mairie 11 Route Départementale 943, Wittes | mairiedewittes@wanadoo.fr |
| Wizernes | Mairie Place Jean Jaurés, Wizernes | pauline.dermenghem.wizernes@orange.fr 03 21 12 50 57 |
| Eperlecques | Mairie 5 route de la Mairie, Eperlecques | 03 21 93 11 93 |
| Clairmarais | Mairie 2 route d'Arques, Clairmarais | 03 21 38 08 61 mairie.clairmarais@free.fr |

| CRITERE | NOMBRE DE POINTS | JUSTIFICATIFS |
|--|------------------|--|
| Taux d'effort trop élevé (>33%) | 9 | Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ou justificatif de ressources ou attestation CAF ET quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour |
| Divorce ou séparation | 7 | Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux. |
| Logement repris ou mis en vente par son propriétaire | 7 | Lettre de congé du propriétaire |
| Logement éloigné du lieu de travail | 6 | Contrat de location/justificatif de propriété ET contrat de travail |
| Rapprochement familial | 6 | Autres justificatifs de situation |
| Personne(s) âgée(s) de 60 ans ou plus en difficulté financière dans un trop grand logement | 6 | Carte d'identité ou passe port du conjoint ou du codemandeur ou titre de séjour du conjoint ou du codemandeur ou livret de famille ou acte d'État civil ou carte d'identité ou passeport d'une personne à charge ou titre de séjour d'une personne à charge ET quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour ET contrat de location / justificatif de propriété ET soit autre justificatif de situation ou fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge ou justificatif de ressources ou attestation CAF |
| Personne âgée de 60 ans et plus | 5 | Carte d'identité ou passe port du conjoint ou du codemandeur ou titre de séjour du conjoint ou du codemandeur ou livret de famille ou acte d'État civil ou carte d'identité ou passeport d'une personne à charge ou titre de séjour d'une personne à charge |
| Naissance attendue dans un logement trop petit | 5 | Certificat de grossesse ou contrat de location/justificatif de propriété ou livret de famille ou acte d'Etat civil |
| Ancienneté de la demande >1 an | 4 | Aucune pièce n'est requise |
| Critère local de priorité : travailleur pauvre | 6 | Contrat de travail ET avis d'imposition |